



Conseil communautaire du 20 décembre 2017

Compte rendu

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la CCHC à Corbenay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony MARIE, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Étaient présents :

BATHELOT Nadine - TRAMESEL Jean-Claude BROUTCHOUX Michel ROUX Christian PETITGENET Sylvain GROSJEAN Alain MARIE Anthony LAURENT Denise DE MALLIARD Henri BARDOT Georges HUMBLLOT Véronique MARIE Jean-Paul THOUVENOT Bernadette HAGEMANN Marie-Odile RIONDEL Christian LADIER Dominique OUDOT Christiane GRILLOT Alain GROSJEAN Christiane MIEGE Benoît AUBRY Patricia DAVAL Michel ROGER Bernard GRANDHAIE Jean-Louis LAURENT Paul GEROME Jean-Daniel GAUTHIER Bernard BOURGEOIS Jean-Michel MOUTON Bruno DESIRE Michel GALMICHE Bernard BIGÉ Pascal BAVARD Martine LARRIERE Liliane BORDOT Thierry DOUCET Edith LEROY Hervé LARUE Sabine VILMINOT Gaston COPPOLA Rosaire NURDIN Florent

Étaient absents excusés :

DHOS Lionel (procuration à Nadine BATHELOT) – GRANDJEAN Sylvain (procuration à Benoît MIEGE) – SAUNOIS Charles (procuration à Christian RIONDEL) – DOILLON Marc (procuration à Georges BARDOT) – NURDIN Véronique (procuration à GRILLOT Alain) - Marie-Jeanne MOUGIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Thierry BORDOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 29/11/2017

Le compte-rendu de la séance du 29/11/2017 est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Décision : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Phasage du projet de voie verte et plans de financement correspondant

Monsieur Désiré rappelle que le projet de voie verte doit nécessairement être phasé car le volume global de dépenses (plus de 5 millions) et la durée de réalisation de



l'ensemble des travaux (plus de 5 ans) excède le rythme de programmation des financeurs. Le phasage réalisé doit prendre en compte les éléments de contexte suivants :

- Il est primordial de valoriser autant que possible les crédits départementaux du PACT vers une première tranche, celle-ci devant impérativement faire l'objet d'un démarrage des travaux (pas des études) avant le 31/12/2019 pour être éligible.
- Une étude environnementale est obligatoire pour l'ensemble du tracé principal passant par Aillevillers, Corbenay, Fougerolles, La Vaivre, St Loup, Ainvelle, Briaucourt, Conflans, représentant un linéaire d'environ 43 km pour la CCHC. Elle doit concerner dans sa réalisation tout le linéaire d'un coup, et être mise à jour préalablement au démarrage de chaque tranche de travaux sur ce tracé. Sa durée est estimée à environ 16 mois.
- Il sera nécessaire, pour les tranches excédant 10 km, de solliciter un permis d'aménager avant travaux, d'où un temps d'instruction de plusieurs mois.

Sur la base de ces éléments la proposition est la suivante :

- Inscription au PACT et mise en œuvre dès 2018 d'une première tranche sur le seul tronçon non soumis à étude environnementale et pouvant faire l'objet d'un début de travaux avant le 31/12/2019 : Passavant la Rochère (tronçon indépendant de moins de 10 km).
- Approbation en parallèle du plan de financement d'une étude environnementale globale sur l'ensemble tracé principal avec les deux autres CC pour une durée estimée à 16 mois, et réflexions sur le phasage de la réalisation selon le contexte à venir (nouvelle programmation avec le Département après PACT, rencontre des trois CC avec la Préfète pour optimiser les aides DETR, FSIL, FNADT...)

Voie verte : plan de financement tranche Passavant la Rochère



Dépenses		Montant
Travaux de création de la voie	Section AB	
	Rampe (option)	270 000 €
	Garde-corps viaduc	45 000 €
	Réhabilitation pont	30 000 €
	Revêtement et structure (1.7 km)	221 000 €
	Revêtement sur desserte forestière (0.4 km)	25 000 €
	Section BC	
Revêtement et structure (0,6 km)	80 000 €	
Travaux divers	Traitement des intersections	37 500 €
	Travaux préparatoires	1 200 €
	Restriction d'accès	4 000 €
	Jalonnement	1 800 €
	Aires d'arrêt	9 000 €
Total Travaux		724 500 €
Etudes	Maîtrise d'œuvre (8 %)	57 960 €
	CSPS	5 000 €
	Contrôle technique	7 000 €
	Etudes de sol	10 000 €
Total Etudes		79 960 €
TOTAL DEPENSES TRANCHE PASSAVANT		804 460 €

Recettes	Montant
PACT (35 %)	281 561 €
DETR ou FNADT (20 %, mais demande à 25 %)	160 892 €
Autofinancement CCHC (45 %)	362 007 €
TOTAL RECETTES TRANCHE PASSAVANT	804 460 €

Nota : le traitement de la continuité au niveau du viaduc par une rampe sera géré comme une option possible, si le coût des études de maîtrise d'œuvre fait apparaître un bilan coût - avantage satisfaisant

Voie verte : plan de financement étude environnementale

Dépenses	Montant
Etude environnementale portion CCHC - linéaire de 45 km (ratio 2 500 euros / km)	112 500.00 €
TOTAL DEPENSES	112 500.00 €

Recettes	Montant
DETR ou FNADT (25 %)	28 125 €
LEADER (50 %)	56 250 €
Autofinancement CCHC (25 %)	28 125 €
TOTAL RECETTES	112 500 €



Monsieur Bardot rappelle que les communes de Fougerolles, Aillevilers et Corbenay appuient le lancement de ce projet depuis longue date, en procédant notamment à l'acquisition de l'ancienne voie ferrée. Il lui semble donc logique que les travaux soient réalisés prioritairement sur ce secteur en ce qui concerne le tronçon principal.

M. Miege précise qu'en dehors de ces communes, les collectivités bénéficieront d'une concession de SNCF réseaux, mais ne seront pas propriétaires.

Monsieur le président souligne le caractère intercommunal, voire intercommunautaire, fort de ce projet.

Monsieur Grillot précise que la réalisation du tronçon de Passavant la Rochère, et le fonctionnement induit, représenteront une annuité d'environ 25 000 €, ce qui est tout à fait acceptable pour le budget de la CCHC.

Monsieur Bourgeois regrette que cette proposition soit faite avant la tenue du DOB.

Il est précisé que les échéances liées à la DETR (dépôt des demandes avant le 15/01) contraignent cette délibération dès à présent.

Décision : le conseil communautaire approuve à 43 pour et 2 abstentions :

- ces plans de financement
- le lancement d'une première tranche de travaux pour l'aménagement d'une voie verte à Passavant la Rochère, et le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre
- le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation d'une étude environnementale sur le tronçon principal

III. Fermeture de postes

Plusieurs postes sont vacants suite au départ de certains agents non remplacés, ou à certains avancements de grade. Il est proposé de fermer ceux-ci, suite à l'avis favorable du comité technique :

- Attaché territorial – temps plein – chargé de mission tourisme (départ non remplacé)
- Adjoint administratif principal 1ère classe – agent ressources humaines (départ non remplacé)
- Adjoint d'animation – temps plein – animateur Fab Lab (avancement de grade)
- Adjoint technique – temps plein – agent périscolaire (avancement de grade)
- Adjoint technique principal 2ème classe – responsable informatique (avancement de grade)
- Technicien principal 2ème classe – responsable travaux maintenance (avancement de grade)

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces fermetures de poste.



IV. Renouveaulement de l'adhésion au service de médecine professionnelle du CDG 70

Il est proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle du CDG 70, pour une cotisation de 0,30 % de la masse salariale, inchangée par rapport à la convention qui s'achève au 31/12/2017.

Monsieur Désiré, en tant que président du centre de gestion, rappelle à tous les maires l'intérêt d'adhérer à ce type de service.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette adhésion.

V. Gratification d'une stagiaire

Une jeune personne a réalisé un stage de 5 semaines au sein de la CCHC dans les services. Elle a géré avec beaucoup d'autonomie et d'efficacité des tâches administratives diverses et des missions d'accueil physique et téléphoniques, permettant un réel gain de temps et de moyens pour les services. Au vu de cette contribution et de ces efforts, il est proposé d'approuver le versement d'une gratification d'un montant de 150 €.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette gratification.

VI. DM n°1 au budget ZAC de Demangevelle et DM n°5 au budget général

L'entreprise louant actuellement le bâtiment situé sur la ZAC de Demangevelle connaît de grandes difficultés, et n'est plus solvable actuellement. Le projet de vente de ce bâtiment et de terrains de la ZAC est donc abandonné. Il est proposé d'approuver la DM 1 au budget ZAC Demangevelle, afin de rétablir les écritures du budget ZAC en l'absence de vente, ce qui est nécessaire pour la constatation des stocks de fin d'année.

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	70 - produit des ventes	7015 - vente de terrains		-9 000.00 €
	042 - stocks	7133 - stock final		247 752.50 €
	74 - subvention	74718 - subvention du BG		-53 069.03 €
	023 - virement	023 - virement	185 683.47 €	
	TOTAL		185 683.47 €	185 683.47 €
investissement	040 - stocks	3355 - stock final	247 752.50 €	
	021 - virement	021 - virement		185 683.47 €
	16 - emprunt	16 - capital de la dette	-50 106.50 €	11 962.53 €
	TOTAL		197 646.00 €	197 646.00 €
TOTAL DM			0.00 €	

Il est proposé d'approuver en parallèle la DM n° 5 au budget général, afin d'intégrer les crédits relatifs au projet d'aménagement de la source du Planey validé lors du dernier conseil, de supprimer les crédits liés à la vente du bâtiment de Demangevelle (- 68 000 € de recette d'investissement), et de corriger les écritures liées au budget ZAC de Demangevelle. L'absence de vente du bâtiment engendre la disparition d'une recette d'investissement de 68 000 €. L'absence de vente des parcelles de la ZAC engendre une perte de recettes budgétaires de 9 000 €. Le budget général doit également abonder ce budget ZAC à hauteur de 11 962.53 €, afin d'assurer le paiement de l'emprunt rattaché à ce budget.



Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 - autres charges courantes	657363 - subv ZAC Demangevelle	-53 100.00 €	
	023 - virement	023 - virement	53 100.00 €	
	TOTAL		0.00 €	0.00 €
investissement	23 - immos en cours	2312 - aménagement de terrain	25 200.00 €	
	13 - subventions	1341 - DETR		8 370.00 €
		1327 - LEADER		8 370.00 €
	10 - FCTVA	10222 - FCTVA		4 200.00 €
	16 - emprunts	168751 - remboursement ZAC Demangevelle	11 963.00 €	-60 316.00 €
	27 - créances	2764 - créances sur particulier	-56 400.00 €	-56 400.00 €
	021 - virement	021 - virement		53 100.00 €
	024 - vente bâtiment	024 - vente bâtiment		-68 000.00 €
TOTAL		-19 237.00 €	-110 676.00 €	
TOTAL DM			-91 439.00 €	

Monsieur le Président expose les circonstances de la défaillance regrettable de l'entreprise 3S Corps, locataire du bâtiment de Demangevelle.

Monsieur Grillot indique que ce manque à gagner vient en diminution de l'exécant reporté de la CCHC, qui était estimé à environ 500 000 €.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces DM.

VII. Fourniture des repas avec la société Fontaine Saveur

La société Fontaine Saveur livre les repas du multi-accueil de Vauvillers (crèche le P'tit coucou). Les tarifs évoluant chaque année, il est proposé au conseil de valider les tarifs 2018, et d'autoriser le président à signer l'avenant au contrat qui nous lie à cette société.

Type repas	Prix unitaire en € HT	
	Année 2017	Année 2018
+18 mois	3.10	3.16
adulte	4.99	5.09

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces tarifs.

VIII. Evolution de la tarification ALSH

Les tarifs facturés aux familles pour l'utilisation du service ALSH n'ont pas évolués depuis 3 ans (mise en place DSP), sauf pour les repas du périscolaire, suite à la suppression de l'aide du département de 0,50 € /repas. Le cout des repas de l'extrascolaire n'ayant pas augmenté, il y a une première mise en cohérence nécessaire. La commission Enfance Jeunesse propose une évolution de l'ensemble des tarifs comme suit, destinés à être intégrer dans la nouvelle DSP (qui sera rédigée en mars –avril 2018), et mis en application en septembre 2018, pour correspondre à l'année scolaire.



Proposition nouveaux tarifs :

Périscolaire

QF	Matin	Repas	Midi SR	Soir
0-600	1.05 €	4.28 (+0.04)	€ 1.05 €	1.60 €
601-1100	1.15 €	4.63 (+0.05)	€ 1.15 €	1.75 €
1101 et plus	1.25€	4.98 (+0.06)	€ 1.25€	1.90 €

Extrascolaire et mercredis

QF	Relais (matin ou soir) 1h	1/2 journée 8h30/12h00 ou 13h30/17h30	repas	Journée avec repas 8H30/17H30
0-600	1.05 €	3.50€	4.28 (+0.04)	€ 10.80€ (+0.3)
601-1100	1.15 €	3.75€	4.63 (+0.05)	€ 11.40 € (+0.4)
1101 et plus	1.25€	4€	4.98 (+0.06)	€ 12 € (+0.5)

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces tarifs.

IX. Approbation de la REOM 2018

Le SICTOM a transmis les montants de redevance OM 2018, pour approbation par les adhérents. Ils comportent une hausse de 1,5 % de la part fixe, et de 3 % du coût de la levée à tarif réduit.

Tarifs proposés aux adhérents du SICTOM

Tarifs 2018	Part Fixe	Part variable	
		Levées à tarif réduit	Levées à tarif normal
80L	92.00€ soit 1.15€/litre	0.32€	8.14€ A partir de la 13 ^{ème} levée et après forfait de service de 29.62€ (soit 7.41€/trimestre)
140L	96.60€ soit 0.69€/litre	2.94€	8.34€
240L	165.60€ soit 0.69€/litre	5.22€	9.51€
340L	241.40€ soit 0.71€/litre	7.50€	12.67€
660L	468.60€ soit 0.71€/litre	14.41€	16.15€



Sacs prépayés agréés 50L	3.79€ l'unité Soit 94.75€ le rouleau de 25 sacs
(Base de calcul 140L, 14 levées par an, soit 1960L par an. Ce qui nous donne un cout unitaire de 0.0757959€/Litre. Soit 3.789795€ pour un sac de 50L, que l'on arrondi à 2 décimales)	
Part forfaitaire (Forfait dérogatoire)	61.80€
Dépôt volontaire 30L Bacs à tambours	2.27€ le vidage
(Base de calcul 140L, 14 levées par an, soit 1960L par an. Ce qui nous donne un cout unitaire de 0.0757959€/Litre. Soit 2.273877€ pour un sac de 30L, que l'on arrondi à 2 décimales)	

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces tarifs.

X. Vente de bois

Du bois a été acquis par la CCHC pour la réalisation du projet de fauteuil et aire de détente. L'abandon de ce projet engendre la question du devenir de ces bois, acquis environ 1 000 €. L'ONF a été saisi afin de trouver un éventuel acquéreur. La société Vosgibois a fait part de son intérêt, et a proposé un prix de reprise de 600 e, au vu de la dégradation constatée (bois écorcé, stocké en bord de route). Il est proposé de valider cette vente.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette vente.

XI. Convention avec l'EPTB pour 2018

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat annuelle avec l'EPTB, qui réalise pour le compte de la CCHC une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil dans le cadre de la compétence GEMAPI. La participation pour 2018 est de 4 104 €.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce partenariat.

XII. Modification des statuts du syndicat de la Lanterne

Le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Lanterne doit évoluer au 1^{er} janvier 2018 en syndicat mixte, en raison du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI à cette même date : les communes ne peuvent en effet plus y adhérer, ce rôle incombant aux CC. Son périmètre et son champ d'intervention ne sont pas modifiés, tout comme la gouvernance. Il est proposé d'approuver cette modification.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette modification.

XIII. Ouverture des commerces le dimanche pour la commune de Corbenay



La loi Macron du 6 août 2015 a porté à 12 le nombre de dimanches où le Maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail non alimentaires. Avant de prendre un arrêté, comme l'impose la loi, la commune de Corbenay a consulté les enseignes de la zone commerciale. Il est toutefois aussi nécessaire de recueillir l'avis du conseil communautaire. Il est proposé de valider la proposition de la commune de Corbenay, portant sur les dimanche suivant pour l'année 2018 :

- 7 et 14 janvier
- 1er et 29 avril
- 1er et 15 juillet
- 2 et 9 septembre
- 9, 16, 23 et 30 décembre

Soit 12 dimanches

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

XIV. Ecole de musique : location des instruments par les usagers

L'activité "Orchestre débutant" encadrée par deux professeurs de l'Ecole Départementale de Musique est proposée depuis novembre 2017 à Saint-Loup sur Semouse, chaque jeudi de 16h30 à 17h30. Pour cette nouvelle activité musicale, la Communauté de Communes a acquis des cuivres. Ces instruments, adaptés aux enfants, sont mis à disposition des élèves. La Commission Culture propose au Conseil Communautaire un système de location d'instruments de musique défini comme suit :

- La Communauté de Communes loue son parc instrumental de cuivres aux élèves inscrits au cours "Orchestre débutant" encadré par l'Ecole Départementale de Musique, à Saint-Loup sur Semouse.
- Sept instruments peuvent être loués : 3 saxophones, 2 cornets, et 2 trompettes.
- Un contrat de location est établi entre la CCHC et le responsable de l'élève mineur. Ce contrat engage l'emprunteur :
 - o à assurer l'instrument contre le vol et les dégâts matériels (attestation d'assurance obligatoire)
 - o à n'utiliser l'instrument que pour son usage personnel,
 - o à s'acquitter auprès du Trésor Public du coût de la location fixé à 15€ par trimestre scolaire. Tout trimestre entamé étant du. 1^{er} trimestre : de la rentrée de septembre aux vacances de Noël. 2^{ème} trimestre : de la rentrée de janvier aux vacances de printemps. 3^{ème} trimestre : de la rentrée de printemps aux vacances d'été.
- L'instrument restera à disposition de l'enfant pendant les périodes de vacances scolaires afin qu'il puisse continuer à travailler.
- L'Ecole Départementale de Musique fournira à la CCHC un état des emprunts et des cotisations dues par les élèves.
- Un titre de recette sera émis par la CCHC pour les trimestres dus par l'emprunteur. Celui-ci pourra choisir de payer en une seule fois pour l'année, ou en trois fois par trimestre.
- L'encaissement sera effectué par le Trésor Public.



- Les recettes générées par la location pourront compenser les frais de restauration des instruments.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition de modalités de location.

XV. Côté cour : année 2017-2018

La Communauté de Communes de la Haute Comté est partenaire de l'Association Côté Cour, scène conventionnée Jeune Public créée par la Ligue de l'Enseignement. Dans le cadre d'une programmation régionale mise en place en faveur de l'éducation des enfants au spectacle vivant, Côté Cour propose aux établissements scolaires du territoire des spectacles de qualité accessibles aux élèves à partir de 3 ans. Cette convention de partenariat est renouvelée chaque année scolaire par reconduction tacite – sauf dénonciation écrite avant le 1^{er} mars.

Pour l'année scolaire 2017-2018, il est proposé :

Une participation financière de la Collectivité aux spectacles de Côté Cour s'élevant à 3 680€

- 3 200 € payable en mars 2018 sur facture suivant convention, pour 320 places de spectacle (participation de 10€ par enfants)
- 480 € payable en mai 2018 sur facture suivant avenant, pour quatre ateliers liés à un spectacle.

Décision : le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce partenariat.

XVI. Questions diverses

Expositions robes réalisées par les élèves de Conflans : Mme Hagemann annonce la tenue d'une exposition de robes fabriquées par les élèves de l'école de Conflans à partir de matériaux recyclés, dans les locaux de la CCHC du 15/01 au 17/02.

Mme Laurent fait lecture au conseil communautaire des remerciements reçus par certains usagers de la MSAP PIJ.

M.De Malliard précise qu'Angélique Jeannin est absente jusqu'en février, et que par conséquent le PLUi est quelque peu mis en stand by dans l'attente.

Le secrétaire de séance
Thierry BORDOT

